

Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Aménagement Urbain
Domaine et Patrimoine

DÉCISION MUNICIPALE N°2023-07-09

Objet : Avenant à la convention de concours technique Vigifoncier n° 30 20 003

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 141-5 et R. 141-2,

Vu la délibération n° 2020-07-022-a du 03 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire,

Vu la convention de concours technique Vigifoncier n° 30 20 003 conclue en date du 3 mars 2020,

Vu l'avenant à la convention de concours technique Vigifoncier n° 30 20 003 joint en annexe,

DÉCIDE

- de signer avec la SAFER Occitanie l'avenant à la convention de concours technique Vigifoncier n° 30 20 003 joint en annexe.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 24 juillet 2023

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

